



Rapporteur : M. MARTIN

47678

21 - Enseignement 2nd degré

### Travaux pour la rénovation du collège du Querpon à Val d'Anast - Attribution des marchés de travaux

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 24 février 2020, 25 avril et 29 août 2022 ;

### Expose :

La Commission permanente lors de sa réunion du 25 avril 2022 a approuvé l'Avant-projet définitif (APD) réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre ANTHRACITE Architecture 2.0 (architecte mandataire) / OTEIS / BEGC / Yves HERNOT / AD INGE pour la rénovation du collège du Querpon à Val d'Anast.

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation est de 7.145.000 € HT, soit 8.574.000 € TTC (valeur novembre 2022).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 24 octobre 2022, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, décomposé en 17 lots.

N'ayant pas reçu d'offre dans les délais prescrits, les lots n° 2 « charpente bois » et n° 5 « serrurerie » ont été relancés sous la forme d'une procédure adaptée.

Lors de sa réunion du 28 février 2023, la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés relatifs aux lots figurant en annexe. La Commission a également émis un avis favorable à la déclaration sans suite du lot 7.

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises attribués par la Commission d'appel d'offres pour les montants figurants en annexe.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231217

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation